

Dance – Modalités et conditions

1. Informations générales

- 1.1. Dance Mobility France SAS, 8 rue Saint-Augustin, 75002 Paris (ci-après dénommée "**Dance** ") loue des véhicules électriques légers, par exemple des vélos électriques (ci-après dénommés "**Véhicule** ") à des consommateurs au sens de l'article liminaire du Code de la consommation français (ci-après dénommés "**Client** "). Le Client bénéficie également d'un accès à une application pour téléphone mobile connectée à Internet (ci-après dénommée "**Dance App** "). Le Client s'inscrit à un service d'abonnement qui lui fournit un véhicule et des accessoires de son choix, associés à des services de réparation et d'entretien à la demande pendant la durée de l'abonnement. Les clients peuvent utiliser l'application Dance App pour obtenir des données pendant l'utilisation du véhicule, comme la vitesse et la distance parcourue. L'application Dance permet également aux clients de communiquer avec l'équipe clientèle de Dance (ci-après dénommée " conciergerie ") qui peut fixer des rendez-vous pour l'assistance, l'entretien et le remplacement. Les Abonnés reçoivent également des marchandises et des invitations à des événements communautaires exclusifs. Les conditions suivantes s'appliquent au contrat conclu entre Dance et le Client respectif.
- 1.2. Le partenaire contractuel du Client est :

Dance Mobility France SAS
8 rue Saint-Augustin,
75002 Paris
- 1.3. Dance se réserve le droit d'apporter des modifications aux présentes conditions générales si nécessaire pour s'adapter à l'évolution des conditions juridiques ou techniques. Les modifications seront annoncées au Client par notification par e-mail et par publication sur le site web de Dance et dans l'App Dance. Les modifications éventuelles sont considérées comme approuvées si le Client ne s'y oppose pas sous forme de texte dans un délai de 14 jours après réception de la notification de modification. Dance informera le Client séparément sur le droit d'opposition et la conséquence juridique du silence en même temps que la notification de changement. En cas d'opposition du Client à la modification ou à l'ajout des conditions générales, Dance est en droit de résilier le contrat de location sur la base de ces conditions générales au Client avec un préavis de quatre semaines.

2. Conclusion du contrat / Objet loué

- 2.1. Une fois le processus de commande en ligne achevé avec succès, le Client soumet une offre ferme de conclusion d'un abonnement. Par la confirmation de commande envoyée par Dance par e-mail, Dance accepte l'offre du Client de conclure un abonnement et donc la conclusion d'un contrat de location.
- 2.2. Au cours du processus de commande en ligne, le Client sélectionne le véhicule souhaité et, si nécessaire, des accessoires supplémentaires.
- 2.3. Dans le cadre du processus de commande en ligne, le client sélectionne le véhicule souhaité et, le cas échéant, d'autres accessoires. La réussite d'un onboarding numérique dans l'application Dance est une condition essentielle pour la validité de la protection. Cela peut comprendre différentes étapes, comme par exemple un quiz sur la manière de sécuriser correctement le vélo électrique et le téléchargement de photos montrant un vélo électrique correctement sécurisé. Si le processus d'onboarding n'a pas été mené à bien par le client, la protection ne s'applique pas.
- 2.4. Dance est tenu de laisser les objets loués au client dans un état utilisable et de maintenir cet état pendant la durée de la location.
- 2.5. Afin de vérifier les données personnelles du Client, Dance a le droit de les comparer avec une photo d'identité du Client (p. ex. carte d'identité) et d'autres documents permettant de vérifier l'adresse (p. ex. facture d'électricité). Dance a également le droit de transmettre les données personnelles du Client à des tiers afin de vérifier la solvabilité du Client. Dance se réserve le droit de résilier le contrat avec le Client en cas de solvabilité insuffisante.
- 2.6. Si les données personnelles du Client changent pendant la durée du contrat, le Client est tenu d'informer Dance de ces changements dans un délai de deux semaines.
- 2.7. Le Client autorise Dance à effectuer des vérifications de solvabilité et des requêtes auprès d'agences de crédit ainsi qu'à effectuer des vérifications à des fins de prévention de la fraude. En fournissant un mode de paiement, le Client autorise Dance à effectuer des vérifications de solvabilité afin d'identifier les risques liés à la conclusion du Contrat d'Abonnement. Dance peut refuser à sa discrétion de fournir un véhicule sur la base de ces informations.
- 2.8. Après réception de résultats favorables suite à la vérification de la solvabilité d'une personne, Dance se réserve le droit, à sa discrétion, d'exiger du client le versement d'une caution, d'un montant maximum égal à la valeur du véhicule fourni, à titre de garantie. Le montant de la caution doit être payé avant la remise du véhicule

sélectionné. Après la résiliation du contrat d'abonnement, le montant de la caution est crédité au plus tard dans les cinq jours ouvrables après la restitution du véhicule en utilisant le mode de paiement choisi par le Client lors de la conclusion du contrat. Comme alternative à la caution, Dance se réserve le droit, à sa propre discrétion, d'exiger le versement d'un acompte, jusqu'à concurrence de la valeur du véhicule fourni, à titre de garantie par le Client. Le montant de la garantie doit être versé à Dance avant la remise du véhicule sélectionné et sera compensé par les frais d'abonnement mensuels pendant la durée du contrat. Si le contrat est résilié par le Client avant le règlement complet du montant de la garantie, le montant restant sera remboursé au plus tard dans les cinq jours ouvrables après la restitution du véhicule en utilisant le mode de paiement choisi par le Client lors de la conclusion du contrat.

- 2.9. Si les données personnelles du client changent pendant la durée du contrat, le client est tenu d'informer Dance de ces changements dans un délai de deux semaines.
- 2.10. Pour conclure un contrat avec Dance, le Client doit être âgé d'au moins 18 ans et sa résidence principale doit se situer en France.
- 2.11. Dance reste à tout moment propriétaire de tous les objets loués (à savoir les Véhicules et les éventuels accessoires).
- 2.12. La durée contractuelle de l'abonnement est convenue lors du processus de commande en ligne. Les clients de Dance for Business s'engagent automatiquement sur une durée d'abonnement mensuelle.
- 2.13. Sauf accord contraire dans le processus de commande en ligne, le contrat de location de Véhicule est prolongé de la période initialement convenue conformément à l'article 2.11, mais avec une prolongation maximale d'un an, si le contrat n'est pas résilié avant la fin de la durée respective, conformément aux dispositions de résiliation énoncées à l'article 6.
- 2.14. La mise à disposition non permanente du véhicule à un partenaire ou à un ami à des fins non commerciales est autorisée. En cas d'infraction fautive, le client est tenu de payer une amende conformément à la liste des frais et Dance a le droit de résilier le contrat de location avec effet immédiat sans préavis et d'exiger la restitution immédiate du véhicule. Le client assume l'entière responsabilité en cas de dommage, d'accident ou de vol du véhicule par la personne à qui il a prêté le véhicule et est responsable de tous les frais éventuels.

3. Conditions de paiement

- 3.1. Pour la location d'un Véhicule et, le cas échéant, de ses accessoires ou services supplémentaires, les frais sont dus le premier jour de la période contractuelle convenue dans le cadre du processus de commande.
- 3.2. La période contractuelle commence le jour où le véhicule est mis à la disposition du client comme convenu. Lors de l'enlèvement du véhicule, le client a la possibilité de tester le fonctionnement et la facilité d'utilisation. Si, contre toute attente, il s'avère à cette occasion que le client ne peut pas utiliser le véhicule comme prévu, il peut résilier le contrat dans un délai de 24 heures et annuler la commande sans frais.
- 3.3. Les modes de paiement possibles respectifs sont indiqués au Client dans les informations sur les produits et/ou dans le processus de commande en ligne.
- 3.4. L'opportunité des paiements dépend de la réception du montant à disposer sans condition par Dance.
- 3.5. Dance traite tous les paiements par l'intermédiaire de prestataires de services de paiement externes. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, de Stripe. Le Client accepte que Dance n'accepte que les paiements par l'intermédiaire de ce prestataire de services ou que le prestataire de services puisse débiter les montants qui en résultent.
- 3.6. Le Client accepte que le montant de la facture due soit automatiquement débité en sélectionnant le mode de paiement. En cas d'une éventuelle prolongation du contrat ou d'une redevance applicable, Dance débitera (encaissera) automatiquement le montant de la facture due du mode de paiement déposé le premier jour de la nouvelle période contractuelle.
- 3.7. Tous les prix s'entendent TVA incluse. Dance met à disposition du client une facture électronique via l'application Dance au début de chaque période de facturation.
- 3.8. Si le client est en retard de paiement d'une partie non négligeable du montant de la facture, Dance est en droit de résilier le contrat de manière exceptionnelle pour la prochaine période de facturation. Le montant n'est pas considéré comme négligeable si deux factures ne sont pas payées par le client ou si le montant de la facture en souffrance dépasse un seuil total de 150 €. Dans ce cas, Dance se réserve le droit d'enlever le véhicule aux frais du client après résiliation unilatérale du contrat avec effet immédiat. Dans ce contexte, le client est tenu de rendre le véhicule accessible à Dance au moment communiqué. Si le véhicule n'est pas localisable (par exemple parce qu'il se trouve sur un terrain privé), Dance peut exiger le remboursement des frais occasionnés conformément à la [la liste des franchises et pénalités](#). Le client est libre de prouver qu'aucun dommage n'a été causé ou que le dommage est nettement inférieur au forfait. Dans le cas d'une résiliation exceptionnelle selon ce paragraphe 3.8, Dance est en droit, sans préjudice des droits légaux en cas de retard, d'exiger des dommages et intérêts forfaitaires d'un montant de 50 EUR. Dance reste libre de faire valoir des

dommages dépassant le montant forfaitaire. Le client reste en droit de prouver que Dance n'a subi aucun dommage ou seulement un dommage mineur.

4. Obligations générales du Client / interdictions

- 4.1. Le Client est tenu de se familiariser avec le fonctionnement du Véhicule avant de l'utiliser et de respecter les consignes de sécurité et d'utilisation du manuel dans la Dance App. Le Client est tenu de traiter le Véhicule avec soin, de l'utiliser avec prudence.
- 4.2. Le Véhicule loué et ses accessoires ne peuvent être utilisés en dehors de la France ou exportés hors de France.
- 4.3. Avec la réservation d'un rendez-vous de réparation ou d'entretien, le Client est tenu de rendre le Véhicule accessible à Dance à l'heure réservée. Si le Véhicule ne peut être retrouvé (par exemple parce qu'il se trouve sur un terrain privé), Dance peut exiger une indemnisation pour les frais encourus selon [la liste des franchises et pénalités](#). Le Client peut avoir à prouver qu'aucun dommage n'a eu lieu ou que le dommage est nettement inférieur au montant forfaitaire.
- 4.4. Dance se réserve le droit d'inspecter et d'entretenir le Véhicule 24 heures après notification préalable, ainsi que d'effectuer des réparations ou d'échanger le Véhicule.
- 4.5. Le Client est tenu de verrouiller le véhicule à tout moment à l'aide de tous les cadenas mis à disposition par Dance sur un objet approprié solidement ancré au sol.
- 4.6. Si le Client ne peut pas ouvrir ou fermer la serrure du Véhicule via l'App Dance en raison d'un dysfonctionnement technique, il est tenu d'utiliser à la place une autre méthode d'ouverture, si une telle méthode est disponible.
- 4.7. S'il ne devait pas être possible de verrouiller correctement le Véhicule en raison d'un dysfonctionnement technique, le Véhicule ne doit pas être laissé sans surveillance et le Client est tenu d'informer immédiatement Dance du dysfonctionnement.
- 4.8. Il est interdit d'utiliser le Véhicule loué à des fins commerciales (p. ex. services de livraison et de coursier) sans accord préalable avec Dance. En cas de violation fautive, le Client est tenu de payer une pénalité contractuelle selon [la liste des franchises et pénalités](#) et Dance a le droit de résilier le contrat avec effet immédiat sans préavis et d'exiger la remise immédiate du véhicule.

- 4.9. Le chargeur de batterie destiné à charger la batterie du véhicule sera remis au client lors de la remise du véhicule. L'utilisation du chargeur de batterie n'est autorisée que pour la batterie concernée. A la fin du contrat de location, le Client est tenu de restituer le chargeur de batterie dans un état correct et opérationnel. Le Client est tenu d'informer Dance de tout dysfonctionnement technique. En cas de perte ou de vol du chargeur de batterie, Dance peut facturer des frais selon [la liste des franchises et pénalités](#).
- 4.10. S'il s'agit d'un Véhicule avec une batterie amovible, le Client se verra remettre une batterie lors de la remise du Véhicule. L'utilisation de la batterie n'est autorisée que pour le Véhicule concerné. En cas de dysfonctionnement de la batterie, c'est-à-dire si la batterie est immergée dans l'eau, si le boîtier de la batterie est défectueux (gonflé) ou si du liquide s'écoule, le Client est tenu d'isoler immédiatement la batterie et d'informer Dance. En cas de perte ou de vol de la batterie, Dance peut facturer des frais conformément à cette [la liste des franchises et pénalités](#).
- 4.11. Le Client est responsable de la recharge de la batterie et supporte les coûts de l'électricité consommée. La recharge ne peut se faire qu'avec le chargeur approprié fourni.
- 4.12. Avant le début de chaque utilisation du Véhicule, le Client est tenu de vérifier que le Véhicule est en bon état de fonctionnement et de rouler (notamment les freins et les feux) et de ne pas l'utiliser s'il est défectueux. En cas de défauts survenus ou constatés pendant le trajet, le Client est également tenu de cesser immédiatement d'utiliser le Véhicule, d'en informer Dance et de s'abstenir d'utiliser le Véhicule jusqu'à ce que Dance le répare.
- 4.13. Il n'est pas permis d'apporter des modifications telles que peinture, altérations, et autres actions similaires au Véhicule ou à ses accessoires. Il en va de même pour les modifications du logiciel de l'ordinateur de bord.
- 4.14. La pose d'accessoires non fournis et non couverts par l'abonnement ("accessoires supplémentaires"), qui sont courants pour le type de véhicule concerné, est autorisée à condition qu'ils puissent être retirés sans laisser de traces. Dans le cas d'une réparation réservée, les accessoires supplémentaires doivent être retirés avant que le véhicule ne soit remis à Dance. La pose et le retrait des accessoires supplémentaires se font aux frais et aux risques du client. Celui-ci est responsable des éventuels dommages résultant de la pose et/ou de la dépose d'accessoires supplémentaires sur le véhicule. Dance n'est pas responsable des accessoires supplémentaires installés par le client, ni de leur fonctionnement, ni des dommages causés par l'utilisation des accessoires supplémentaires.
- 4.15. Le véhicule est conçu comme un moyen de transport en milieu urbain, notamment pour les déplacements pendulaires. Il ne doit pas être utilisé de manière inhabituelle, chargé ou exposé à des conditions inappropriées. En particulier, les

véhicules ne doivent pas être utilisés pour le transport de plus d'un adulte, sur des surfaces non stabilisées et, par exemple, pour la pratique du VTT ou d'activités comparables. Le transport d'enfants dans des sièges adaptés est autorisé. L'utilisation du véhicule sous l'influence de drogues, d'alcool ou de médicaments est interdite.

- 4.16. Le Client est tenu de respecter le code de la route et les réglementations locales en vigueur lors de l'utilisation du Véhicule.
- 4.17. Le Client est tenu de vérifier la fonctionnalité du dispositif de maintien du smartphone avant de l'utiliser. Dance n'assume aucune responsabilité pour tout dommage causé au Smartphone par l'utilisation du dispositif de maintien du Smartphone.
- 4.18. Si un siège enfant est inclus dans l'abonnement en tant qu'accessoire, le client est tenu d'en vérifier le bon fonctionnement et la sécurité routière avant chaque utilisation. Le siège enfant est conçu pour être utilisé par des enfants âgés de 9 mois à 6 ans et pesant entre 9 kg et 22 kg. Pendant l'utilisation, le client est tenu d'attacher correctement l'enfant en utilisant le système de ceinture prévu à cet effet et de veiller à ce que l'enfant porte un casque de vélo. Dance n'est pas responsable des dommages résultant d'un manquement du client à ses obligations ou d'une utilisation non conforme du siège pour enfant par le client ou qui en sont la conséquence.
- 4.19. Dance est en droit d'empêcher l'utilisation du Véhicule par le Client (par exemple en retirant l'accès numérique à la serrure du Véhicule), si les paiements de location ne sont pas effectués, s'il y a un soupçon d'utilisation abusive (par exemple à des fins commerciales), si le Véhicule présente un défaut critique pour la sécurité ou si le Client viole les clauses des présentes conditions générales de toute autre manière. Dans un tel cas, Dance a également le droit de localiser le Véhicule au moyen de technologies telles que le GPS et de le récupérer.

5. Dommages / réparation / vol

- 5.1. En cas de dysfonctionnement du Véhicule dû à un dommage, le Client doit informer Dance dans les 24 heures suivant la connaissance du dommage. La poursuite de l'utilisation du Véhicule défectueux est interdite jusqu'à ce que le dommage soit réparé.
- 5.2. En cas de dommage au véhicule, Dance effectue la réparation sur le site du client ou dans un garage. Si le dommage ne peut pas être réparé dans un délai raisonnable, le véhicule endommagé sera remplacé par un modèle comparable. Si le véhicule n'est pas correctement sécurisé lors de l'arrivée du collaborateur de Dance à la date de réparation, Dance se réserve le droit de récupérer le véhicule et de

résilier le contrat avec effet immédiat.

- 5.3. En cas d'accident ou de sinistre avec un véhicule, le client est tenu de le signaler immédiatement à la police et à Dance. En outre, le client doit envoyer immédiatement à Dance, au plus tard sept jours après l'événement dommageable, un rapport d'accident écrit et détaillé, accompagné le cas échéant d'un croquis de l'accident. Le client doit consigner par écrit les noms, adresses et adresses e-mail des personnes impliquées et des témoins. Si Dance ne reçoit pas de rapport de sinistre dans ce délai, cela peut compromettre le règlement de la protection et Dance se réserve dans ce cas le droit de facturer au client tous les frais conformément à la liste des tarifs.
- 5.4. Le Client supporte lui-même les frais de réparation et de remplacement des pièces, si
 - 5.4.1. le dommage a été causé par une utilisation non conforme aux conditions générales.
 - 5.4.2. les dommages ont été causés par une utilisation impropre (par exemple, endommagement du porte-bagages suite à une surcharge).
 - 5.4.3. des pièces du véhicule ont été perdues et doivent être remplacées.
 - 5.4.4. le dommage est dû à une action délibérée ou à une négligence de la part du client.
- 5.5. Si le Véhicule, une partie du Véhicule, une batterie amovible ou d'autres accessoires ont été volés ou ne peuvent être retrouvés pour toute autre raison, le Client est tenu d'informer Dance de la perte via l'App Dance dès que possible, mais au plus tard dans les 24 heures après en avoir pris connaissance. En outre, le Client est tenu de participer à la tentative de récupération de l'objet perdu et, si nécessaire, de donner des informations (y compris par écrit) à la compagnie d'assurance et à la police.
- 5.6. En cas de vol du véhicule, le client est tenu de payer une franchise conformément à [la liste des franchises et pénalités](#). Dance se réserve également le droit de résilier le contrat de manière exceptionnelle dans tous les cas de vol. L'obligation de paiement de la franchise par le client n'est pas applicable en cas de vol du véhicule si le client a choisi l'option protection « Tranquillité » lors de la souscription du contrat ou s'il l'a ajoutée en cours de contrat. La condition sine qua non de la renonciation à la franchise est la sécurisation correcte du véhicule avant la survenance du vol. Cela inclut notamment l'utilisation correcte de l'antivol. Si Dance récupère un véhicule volé avec un antivol intact, Dance part du principe que le véhicule n'était pas correctement sécurisé. Dans ce contexte, Dance se réserve le droit de résilier le contrat de manière exceptionnelle avec effet immédiat et de prélever des frais conformément à [la liste des franchises et pénalités](#). La couverture de la protection « Tranquillité » supplémentaire est valable pour deux cas de vol déclarés indépendamment l'un de l'autre. Après deux cas de vol signalés de manière indépendante, Dance se réserve le droit d'exclure automatiquement la

Protection « Tranquillité » du champ d'application du contrat conclu avec le client ou de résilier le contrat de manière extraordinaire avec effet immédiat. Le vol ou la perte de la batterie n'est pas couvert par la protection « Tranquillité » selon [la liste des franchises et pénalités](#). En cas de vol, Dance remplacera le véhicule volé par un modèle comparable dès que possible, après que le vol ait été vérifié par l'assurance, que toutes les franchises éventuelles aient été payées et que Dance ait récupéré la clé de la serrure de la batterie et la batterie, à moins que celle-ci n'ait également été volée.

- 5.7. Si le Véhicule et/ou la batterie ont pu être retrouvés après le paiement de la franchise, Dance peut rembourser le paiement de la franchise au Client à sa propre discrétion et en fonction de l'état technique et optique du Véhicule et/ou de la batterie retrouvés. Le Client est libre de prouver que Dance n'a subi aucun dommage, ou que ce dommage est nettement inférieur à la franchise payée par le Client. Dance se réserve le droit de réclamer d'autres dommages.
- 5.8. Si le Client n'a pas sécurisé le Véhicule comme décrit au paragraphe 4.5. et que le Véhicule est perdu, volé ou endommagé, le Client doit payer une franchise majorée selon le paragraphe 5.6 et [la liste des franchises et pénalités](#). Le Client est libre de prouver que Dance n'a subi aucun dommage, ou que ce dommage est nettement inférieur à la franchise payée par le Client. Dance se réserve le droit de réclamer d'autres dommages.

6. Résiliation du contrat / restitution

- 6.1. La résiliation peut être déclarée par les parties contractantes à tout moment avec effet à la fin de la durée du contrat, sous réserve du respect des dispositions de forme et de remise suivantes.
- 6.2. Les résiliations peuvent être effectuées par le Client soit directement dans les paramètres de l'App Dance, soit par l'un des canaux d'assistance officiels de Dance (y compris, mais sans s'y limiter, par e-mail, WhatsApp, chat in-app). En cas de résiliation par e-mail, celle-ci doit être envoyée depuis l'adresse e-mail que le Client a enregistrée dans ses données personnelles dans l'App Dance.
- 6.3. En cas de résiliation du contrat de location, le Client est tenu de réserver une date de remise dans la période du contrat via Dance App et de restituer le Véhicule, ainsi que tous les accessoires à Dance.
- 6.4. Si le Véhicule n'est pas restitué à temps, le Client est tenu de payer le loyer convenu pour la durée de la retenue.
- 6.5. Dance récupère le véhicule à l'heure de livraison prévue. Le client doit déposer son véhicule à un point de prise en charge spécifique, choisi via l'application Dance,

sans la présence du client (autorisé tous les jours sauf pendant la période comprise entre le vendredi à 12h00 et le lundi à 06h00 CET). Si le client ne peut pas se rendre à un rendez-vous ou mettre le véhicule à disposition, le rendez-vous doit être annulé 24 heures à l'avance. Le client doit payer une indemnité pour chaque rendez-vous de remise manqué, conformément à [la liste des franchises et pénalité](#). Si le client n'a pas convenu d'une date de remise pendant la durée du contrat, Dance peut convenir d'une date de remise par semaine jusqu'à ce que l'enlèvement soit terminé avec succès.

- 6.6. A la fin du contrat de location, le Client est tenu de restituer la batterie, le chargeur, le support de téléphone et tout autre accessoire dans un état correct et opérationnel. Le Client est tenu d'informer Dance de tout dysfonctionnement technique.
- 6.7. Le droit de résiliation pour motif grave sans respect d'un délai de préavis reste inchangé. Les motifs autorisant Dance à procéder à une telle résiliation comprennent, sans s'y limiter, toutes les circonstances autorisant Dance à bloquer l'accès du Client au véhicule Dance en totalité ou en partie, ou à suspendre la fourniture de tous les services associés à l'abonnement conformément au contrat, par exemple en raison d'une atteinte à la réputation de Dance en cas de violation par le Client d'une obligation découlant du contrat. Une telle violation inclut, mais n'est pas limitée à, la diffamation, la haine, l'incitation et les menaces de violence ou les appels à la violence dirigés vers les employés de Dance. Le Client a la possibilité de répondre à un avertissement, qui peut précéder la résiliation, dans les sept jours suivant la réception de l'avertissement, par exemple par e-mail à legal@dance.co. Si aucune manifestation du Client n'est reçue dans ce délai, Dance peut résilier le contrat unilatéralement à la fin de la période de paiement en cours. Le droit qu'a Dance de réclamer des dommages et intérêts n'est pas affecté par la résiliation.

7. Limitation de la responsabilité

- 7.1. Dance est responsable de l'intention et de la négligence grave. En outre, Dance est responsable de la violation par négligence d'obligations dont le respect est indispensable pour permettre l'exécution normale du contrat, dont la violation compromet la réalisation du but du contrat et sur le respect desquelles le client peut compter régulièrement. Dans ce dernier cas, Dance n'est responsable que du dommage contractuel prévisible et typique. Il en va de même pour les manquements aux obligations des auxiliaires d'exécution de Dance.
- 7.2. Les exclusions de responsabilité susmentionnées ne s'appliquent pas en cas d'atteinte à la vie, au corps et à la santé. La responsabilité selon la loi sur la responsabilité du fait des produits reste inchangée.

8. Droit de rétractation

- 8.1. Vous avez le droit de vous retirer du présent contrat dans un délai de 14 jours sans donner de raison. Le délai de rétractation expire après 14 jours à compter du jour de la conclusion du contrat. Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous informer

Dance Mobility France SAS
8 Rue Saint-Augustin
75002 Paris
Courriel : service(at)dance.co

de votre décision de rétractation du présent contrat par une déclaration non équivoque (par exemple, une lettre envoyée par la poste, un fax ou un e-mail). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-joint, mais ce n'est pas obligatoire. Pour respecter le délai de rétractation, il suffit que vous envoyiez votre communication concernant l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

EFFETS DE LA RÉTRACTATION

Si vous vous rétractez du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires résultant de votre choix d'un type de livraison autre que le type de livraison standard le moins cher que nous proposons) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de vous rétracter du présent contrat. Nous effectuerons ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous en avez expressément convenu autrement ; en tout état de cause, vous n'encourez aucun frais du fait de ce remboursement. Si vous avez demandé de commencer l'exécution des services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui a été fourni jusqu'à ce que vous nous ayez communiqué votre rétractation du contrat, par rapport à la couverture totale du contrat.

Vous devez renvoyer les biens ou nous les remettre, sans retard excessif et en tout cas au plus tard 14 jours à compter du jour où vous nous communiquez votre rétractation du contrat. Le délai est respecté si vous renvoyez les marchandises avant l'expiration du délai de 14 jours. Nous pouvons retenir le remboursement jusqu'à ce que nous ayons reçu les biens en retour ou que vous ayez fourni une preuve de renvoi des biens, la date retenue étant la plus proche.

FIN DE L'INFORMATION

Modèle de formulaire de rétractation conformément à l'annexe 1 B de la directive 2011/83/UE et à l'annexe de l'article R. 221-1 du Code de la consommation français (Ne remplissez et ne renvoyez ce formulaire que si vous souhaitez vous rétracter du contrat).

- A [ici le nom du professionnel, son adresse postale et, le cas échéant, son numéro de télécopie et son adresse électronique doivent être insérés par le professionnel] :
- Par la présente, je/nous (*) notifie/notifions que je/nous (*) résilie/résilions mon/notre (*) contrat de vente des biens (*)/de la prestation de service (*) suivants ; Veuillez décrire les biens/services avec précision afin qu'il soit possible d'identifier à quels biens ou services se réfère la rétractation.
- commandé le (*)
- nom du/des consommateur(s) ;
- adresse du/des consommateur(s) ;
- signature du/des consommateur(s) ;
- (uniquement si ce formulaire est notifié sur papier) ; date

(*) compléter comme il convient

9. Cession de créance

- 9.1. Dance est en droit de céder des droits de paiement et d'autres droits contre le client, individuellement ou en totalité, à un tiers (par exemple un partenaire financier).
- 9.2. Dans la mesure où les droits de paiement contre le client sont cédés à un tiers, Dance peut exiger du client qu'il effectue les paiements exclusivement au tiers.
- 9.3. Dance est en droit, dans le respect des dispositions légales relatives à la protection des données, de mettre à disposition du tiers les documents et informations nécessaires à la revendication des créances cédées, dans la mesure où il existe une base juridique relative à la protection des données, en particulier le consentement du client selon l'article 7 du RGPD.

10. Protection des données

- 10.1. Dance respecte les dispositions légales applicables, en particulier les dispositions du Règlement général sur la protection des données (RGPD), lors du traitement des

données personnelles du client. Dance traite principalement les données personnelles qui sont nécessaires pour fournir les services contractuels aux clients et/ou aux tiers. Les services contractuels incluent spécifiquement de fournir la meilleure expérience utilisateur possible aux clients. En particulier, le traitement des données de localisation est également nécessaire pour fournir les services. L'accès aux données de localisation n'est possible que pour les employés spécialement autorisés. En cas de vol ou de toute autre infraction pénale en relation avec cette relation contractuelle, Dance peut divulguer les données de localisation aux autorités de police.

- 10.2. Les données que le client a communiquées à Dance ne sont en principe pas transmises à des tiers, sauf si cela est nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles ou des prestations de service. En particulier, les données ne sont pas transmises à des tiers à des fins publicitaires. Dance fait cependant appel à des prestataires de services pour l'exploitation des pages Internet ou pour d'autres produits ou services. Dans ce cas, il peut arriver qu'un prestataire de services prenne connaissance de données personnelles. Dance choisit soigneusement tous les prestataires de services - en particulier en ce qui concerne la protection et la sécurité des données - et prend toutes les mesures nécessaires en matière de protection des données pour un traitement autorisé des données. Dans le cadre de la revendication de créances, une transmission peut avoir lieu à des entreprises ou organisations qui font valoir la créance pour Dance et la mettent en œuvre. Une cession de créances peut également être autorisée conformément aux CGV. Dans ce cas, les données personnelles peuvent être transmises aux cessionnaires.
- 10.3. Dance se réserve le droit de traiter les données personnelles du Client pour l'évaluation de sa solvabilité. A cette fin, les données peuvent également être transmises à des prestataires de services externes dans la mesure nécessaire, ou bien Dance peut consulter des sources de données externes. Le Client peut retirer à tout moment son consentement à l'utilisation de ses données avec effet pour l'avenir, mais cela peut avoir pour conséquence qu'aucune offre de contrat ne puisse lui être faite.
- 10.4. Dans la mesure où Dance traite des données personnelles sur la base d'un consentement, Dance souligne que le client peut révoquer ce consentement à tout moment avec effet pour l'avenir.
- 10.5. De plus amples informations sur l'objectif, la nature et la portée du traitement des données peuvent être trouvées dans la politique de confidentialité, dont la version actuelle est disponible [ici](#).

11. Dispositions finales

- 11.1. Le droit français s'applique aux contrats entre le Client et Dance, à condition que

cette stipulation ne soit pas en contradiction avec les règles obligatoires de l'État dans lequel se trouve le domicile du client. Ces règles, y compris, mais sans s'y limiter, les lois obligatoires sur la protection des consommateurs, ne sont pas affectées.

- 11.2. Si certaines dispositions des présentes conditions générales sont ou deviennent invalides, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions.
- 11.3. Les tribunaux français sont seuls compétents.
- 11.4. Conformément aux dispositions du Code de la consommation sur le règlement amiable des litiges, en cas de litige, le Client peut recourir gratuitement à une médiation. Tout litige de nature contractuelle portant sur la validité, l'interprétation, l'exécution peut être soumis à la médiation de la consommation. Toutefois, Dance et le Client restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation de la consommation.

Le Client doit s'adresser au Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice (CM2C) (soit par courrier en écrivant au CM2C, 14 rue Saint-Jean 75017 Paris, soit par e-mail en écrivant à cm2c@cm2c.net).

- 11.5. La Commission européenne offre sur le site <https://ec.europa.eu/consumers/odr/> la possibilité de mener une procédure de plainte pour la résolution en ligne des litiges pour les consommateurs (OS).

Statut: 14.02.2024